



C.C.A.T.M. - Séance du
16.09.2015

Mandataires communaux			
Effectifs		Suppléants	
E	Marie-Noëlle MINGUET	P	Suzanne BISSOT
A	Jean-Luc PIROTON	P	Jean-Claude PONCELET
P	Oscar DALEM	P	Loïc JACOB
Citoyens membres			
Président : Claude KRIESCHER : P			
Effectifs		Suppléants	
A	Jean-Marie PETERS		
P	Daniel THONON	P	Alain REMOUCHAMPS
P	Steven VAN ERPS		
A	Vincent LOBET		
E	Rémi NUYS	E	Pierre SILVESTRE
E	Julie ONG	A	Gontrant FRAITURE
P	Guy THEATE	P	André QUOILIN
P	Michel HAMTIAUX	A	Fédéric LECARTE
E	Magali LABE		
Autres			
P	Mike Minet		
P	Michel LEGROS		
P	Marie-Françoise GILIS		
P	Patrick LECERF		
E	Bernadette FRANCK		

Ordre du jour :

1. Approbation des PV des réunions du 03/02/2015, 30/03/2015 et du 24/04/2015
2. Avant-projet d'un lotissement à Filot
3. Avant-projet d'un lotissement communal au Chirmont dans le cadre de la mise en œuvre de la ZACC
4. Fiche 1.4 du PCDR « Aménagement d'une voie lente sécurisée entre Filot et Hamoir et d'un espace de repos avec du parking »
5. Fiche 1.2 « Maison rurale » : avant-projet actualisé
6. Projet de déplacement de la limitation 70 km/h sise à hauteur du CILEX
7. Information sur le placement d'un boîtier radar sur le territoire communal
8. Information sur le lancement du marché de service relatif à la mise en place d'un PCDN
9. Divers

La réunion débute à 19h30.

1. Approbation des PV des réunions du 03/02/2015, 30/03/2015 et du 24/04/2015

Les PV sont approuvés à l'unanimité.

2. Avant-projet d'un lotissement à Filot

Le nouveau projet de lotissement à Filot est présenté aux membres.

Ce projet, repris par « Eloy projets », a été modifié par rapport au projet précédent pour ce même lotissement afin de répondre aux différentes remarques de l'urbanisme pour s'adapter au RGBSR. Le nombre de lots a diminué et il n'y a plus d'immeuble à appartement et de surface commerciale.

Les membres s'interrogent sur l'absence de trottoirs dans le lotissement. Dans la mesure où celui-ci sera en zone de rencontre, les trottoirs ne sont pas nécessaires. Une zone de rencontre est une zone où la vitesse est limitée à 20 km/h et où les piétons sont prioritaires. Des emplacements de parking seront délimités sur la voirie.

Il est proposé d'organiser une soirée d'information et de présentation du projet aux habitants de Filot avant le début de l'enquête publique. Les membres de la CCATM sont également conviés à cette réunion.

Au stade actuel, les membres de la Commission n'ont pas de remarques particulières à formuler.

3. Avant-projet d'un lotissement communal au Chirmont dans le cadre de la mise en œuvre de la ZACC

Une première version encore à l'étude du lotissement communal au Chirmont est présentée aux membres de la Commission. Il est prévu d'aménager l'espace en différentes phases. Plusieurs options de phasage ont été discutées. La zone actuellement à l'étude doit être revue par le bureau d'études.

4. Fiche 1.4 du PCDR « Aménagement d'une voie lente sécurisée entre Filot et Hamoir et d'un espace de repos avec du parking »

Un dossier pour la réalisation de la 1^{ère} phase avait été introduit dans le cadre des crédits d'impulsion mais ce dossier n'a pas été retenu par le jury car il est le long d'une voirie régionale.

Il est convenu d'organiser une réunion commune entre le développement rural et le gestionnaire de voirie pour envisager les différentes possibilités de financement et le phasage éventuel des travaux.

Les membres de la Commission rappellent l'importance de réaliser cette liaison entre Hamoir et Filot.

5. Fiche 1.2 « Maison rurale » : avant-projet actualisé

L'avant-projet a été présenté le 25 juin au comité avant-projet. Les membres de l'administration régionale ont émis différentes remarques et demandes de modification.

L'architecte, Laurent Serexhe, présente la nouvelle version de l'avant-projet :

- L'entrée de la Maison rurale a été revue et sécurisée par un élargissement du trottoir et des barrières de protection ;
- Un parking vélo couvert et une place PMR ont été placés près de l'entrée
- L'inclinaison des places de parking devant l'Administration communale a été revue pour conserver une largeur de passage suffisante
- La cave est supprimée et les archives sont déplacées au 1^{er} étage
- La salle de réunion du 1^{er} étage est déplacée au rez-de-chaussée
- Le local d'accueil est supprimé (transféré dans le bâtiment de l'Administration communale)
- Le local de repos est transformé en local polyvalent.

Les membres de la CLDR attirent l'attention de l'architecte sur la place PMR devant l'Administration communale qui ne semble pas assez large. Celle-ci sera déplacée et élargie.

Les membres valident l'avant-projet actualisé.

L'architecte doit finaliser la mise à jour des plans et de l'estimation budgétaire. Le dossier sera envoyé à l'administration régionale pour approbation.

6. Projet de déplacement de la limitation 70 km/h sise à hauteur du CILEX

Les membres sont consultés sur le déplacement de la signalisation relative à la zone 70 km/h. Les membres s'accordent sur le fait de commencer la zone 70 km/h avant le virage et dans l'autre sens dès la sortie du village. Une demande de modification de la signalisation va être introduite.

Les autorités communales s'interrogent sur la pertinence de changer la limitation de la vitesse, 50 km/h au lieu de 70 km/h, pour la traversée du village de Fairon car depuis que le marquage au sol a été effectué, des améliorations ont été constatées.

7. Information sur le placement d'un boîtier radar sur le territoire communal

Des radars répressifs vont être installés dans la zone de police du Condroz. La zone de police propose d'en placer un Boulevard Pierret à hauteur du magasin. L'orientation de celui-ci pourra être modifiée de manière à contrôler la vitesse dans les deux sens de circulation.

Ce choix est validé par les membres de la Commission.

Les membres indiquent que si l'opportunité d'en obtenir un deuxième se présente, il serait opportun d'en placer un dans la descente de Filot à l'entrée de Hamoir où les véhicules arrivent à une vitesse excessive.

La dangerosité du passage pour piétons au pied de l'église à proximité du virage à Hamoir est également signalée.

8. Information sur le lancement du marché de service relatif à la mise en place d'un PCDN

Le bureau d'études désigné, l'aCREA, va élaborer un prédiagnostic. Ensuite, il établira un rapport intermédiaire qui sera présenté à la population ; des Groupes de Travail seront alors mis en place. Ensuite, le bureau d'études réalisera des visites de terrain avant de publier un rapport définitif.

Deux réunions citoyennes sont d'ores et déjà prévues :

- 17 novembre 2015 à 19h30
- 15 décembre 2015 à 19h30

9. Divers

- En ce qui concerne le PCDR, il est convenu de consulter l'administration régionale du développement rural concernant les différentes fiches-projet qui pourraient être mises en œuvre avec des financements du développement rural afin de déterminer les projets prochains à mettre en œuvre. Des informations sur l'état d'avancement de certaines fiches-projet sont communiquées :
 - Fiche 1.1 « RAVeL de l'Ourthe » : une réunion est prévue en novembre avec les différents intervenants pour les tronçons entre Comblain-au-Pont et Durbuy
 - Fiche 1.10 « Xhignesse » : une réunion doit être organisée en 2015 avec l'administration du patrimoine pour la réalisation de la deuxième phase
 - Fiche 1.13 « Communication » : la possibilité de bénéficier d'une intervention du développement rural pour un/des panneau(x) d'affichage sera étudiée
 - Fiche 2.7 « Aménagement du quartier nord » : demande d'abrogation du PPA en cours
 - Fiche 3.8 « Aménagement du parc de l'Administration communale » : le projet de terrain multisports a été abandonné mais il y a toujours la volonté d'aménager le bâtiment dans le parc de l'administration communale en espace de convivialité
- Les membres ont été informés que la commune de Hamoir a l'opportunité d'actualiser le PiCM. Le nouveau PiCM pourrait être réalisé avec les communes d'Aywaille, Comblain-au-Pont, Haloir et Sprimont.
- Dans le cadre du plan Escargot, la commune peut utiliser une fin de subside. Celui-ci va permettre de réaliser le cheminement entre la maison à l'extrémité du terrain de football de Comblain-la-Tour et le quai de l'Ourthe.
- Madame Julie Ong a fait part de son souhait de démissionner de la Commission. Sa démission sera prise en compte lorsqu'elle aura envoyé une demande écrite. La modification de la Commission sera alors actée lors d'un Conseil communal.

- L'agent de développement informe les membres que le PwDR 2014-2020 sera présenté le 28 septembre 2015 et qu'il contient des mesures pour financer des projets en zone rurale. Certains projets du PCDR pourraient bénéficier de ce plan.

La réunion se termine à 22h30.

Claude Kriescher,

Mike Minet,

Président

Secrétaire